

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 mars 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

* * *

LE RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES PARLEMENTAIRES

Mme Marlene Catterall (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, au nom du président du Conseil du Trésor, je dépose ce matin, dans les deux langues officielles, le rapport sur la rémunération des parlementaires rédigé par le cabinet Sobeco, Ernst and Young.

[Français]

Le rapport dont le titre est *La rémunération des député(e)s et sénateurs canadien(ne)s* examine les indemnités et les avantages des membres du Parlement.

[Traduction]

Le gouvernement renvoie ce rapport à la Commission Lapointe qui est chargée d'étudier les indemnités des parlementaires.

* * *

LE PROJET DE LOI C-16

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-16, Loi approuvant, mettant en vigueur et déclarant valide l'entente conclue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et les Dénés de Colville Lake, Déline, Fort Good Hope et Fort Norman, ainsi que les Métis de Fort Good Hope, Fort Norman et Norman Wells,

représentés par le conseil tribal du Sahtu, et modifiant une autre loi.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'électeurs de la circonscription de Victoria—Haliburton qui s'opposent avec véhémence à l'importation de cartes de tueurs en série.

Cette pétition vient allonger la liste des Canadiens opposés aux cartes qui glorifient les tueurs en série et qui envoient un message négatif de violence aux jeunes de notre pays.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement du Canada à modifier la loi canadienne de manière à interdire légalement l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes de tueurs, et à informer les fabricants de ces cartes que leurs produits, s'ils sont destinés au Canada, seront saisis et détruits.

Je tiens à signaler que la première signature sur cette pétition est celle d'une jeune fille de 18 ans, ma fille.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le gouvernement répond aujourd'hui à la question Q-1.

[Texte]

Question n° 1—**M. Taylor:**

Quelles sont les intentions du gouvernement au sujet du système de sécurité automatisé envisagé pour le parc historique national du Fort Battleford, en Saskatchewan, pour quelles raisons procéderait-on à ce changement, et à quels essais a-t-on soumis le système envisagé afin de s'assurer de son bon fonctionnement?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): L'intention du gouvernement est d'installer un système de sécurité au lieu historique national du Fort Battleford. Le système sera mis en place dans cinq bâtiments historiques, ainsi que dans l'atelier d'entretien, le bureau de l'administration, le centre d'accueil des visiteurs et le garage-entrepôt d'ici le 31 mars 1994.